

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00313

Numéro SIREN : 894 731 645

Nom ou dénomination : 2MSK

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2021 sous le numéro de dépôt 2671

SAS 2MSK
Enseigne M FLEURS
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social
Lieu-dit le Parterre
Centre commercial Intermarché
13880 Velaux
894 731 645 RCS SALON DE PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 10 MAI 2021

Les associés se sont réunis au siège social, le 10 Mai 2021, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation qui leur a été faite.

Etaient présents :

- **Mme FERRANDO épouse BOCCANFUSO Muriel**, demeurant 9 Boulevard de Beaumont 13012 Marseille, née le 17 Novembre 1967 à Marseille (13), de nationalité Française, titulaire de 51 actions ;
- **Mme MARTIN Séverine**, demeurant 42 Traverse de Saint Just Bât A 13013 Marseille, née le 12 Novembre 1993 à Marseille, de nationalité Française, titulaire de 49 actions ;

Total des parts : 100 actions, soit 100% du capital.

L'assemblée sera présidée par Mme BOCCANFUSO Muriel, présidente de la société.

La présidente constate que les actionnaires présents ou représentés représentent plus de la moitié des actions sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées ;

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rémunération mensuelle de la Présidente

A l'issue de cette lecture, la discussion générale est ouverte.

La résolution suivante est mise aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport, approuve ledit rapport, décide de ne pas octroyer de rémunération mensuelle à Mme BOCCANFUSO Muriel pour ses fonctions de Présidente et rappelle qu'aucune rémunération ne lui a été versée depuis la création de la société.

Cette décision est valable un an et pourra être renouvelée pour une année supplémentaire, l'objectif étant de développer l'activité de la société et de pérenniser la trésorerie pour cette première année d'activité.

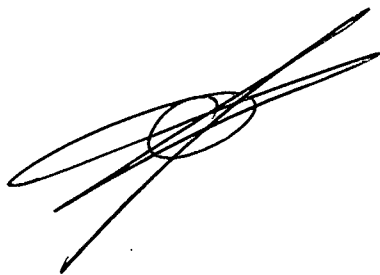
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

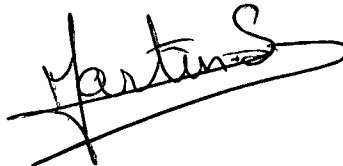
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à Velaux, le 10 Mai 2021.

Mme BOCCANFUSO Muriel

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Mme MARTIN Séverine

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' and 'S' with a horizontal line crossing through the middle.